



Commune  
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 083-218300036-20240409-DCM2024\_041-DE



Délibération N°2024-041

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Claire CANDELA, Christian CHILLI et Fabien MICHEL.

Excusée : Carmen FERNAGUT représentée par Hugues MARTIN.

Absente : Virginie MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 13    Nombre de membres présents : 11    Nombre de Suffrages exprimés : 12  
Pour : 12    Contre : 0    Abstention : 0

### RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE PROVENCE COTE D'AZUR

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2021-054 du 15 juin 2021, le Conseil Municipal a décidé de souscrire une ligne de trésorerie de 100 000€ auprès du Crédit Agricole.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022-024 du 12 avril 2022, le Conseil Municipal a décidé de renouveler la ligne de trésorerie de 100 000€ auprès du Crédit Agricole.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2023-040 du 02 mai 2023, le Conseil Municipal a décidé de renouveler la ligne de trésorerie de 100 000€ auprès du Crédit Agricole.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le plafond de la ligne de trésorerie souscrit par la Commune arrive à échéance le 23 juin 2024.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour des besoins ponctuels de trésorerie de la Commune, il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie.

Monsieur le Maire présente la proposition du Crédit Agricole suivante :

Renouvellement Ligne de trésorerie

- Plafond : 100 000 €
- Durée : 1 an
- Taux facturé : Euribor 3 mois moyenné (flooré à zéro) + marge 0.70%
- Base de calcul des intérêts : 365 jours
- Commission de confirmation : 0.20%
- Facturation trimestrielle des intérêts, en fonction de l'utilisation.
- Montant minimum d'un tirage : 20 000 €
- Pas de frais de dossier ni de parts sociales

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de renouveler la ligne de trésorerie de 100 000€ auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,

DECIDE d'affecter le montant de cette ligne de trésorerie au paiement des factures liées aux dépenses courantes de fonctionnement de la Commune,

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette ligne de trésorerie et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son remboursement et au règlement des intérêts.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire : Hugues MARTIN

